



## PROCEDURE DE RETRAIT DES DIPLOMES

Vous avez obtenu un diplôme de l'Université Lille 2 et nous vous en félicitons.

Le retrait de votre diplôme peut se faire environ **6 mois après l'obtention de votre attestation provisoire de réussite qui est remise par votre Service Scolarité.**

*A noter : dans le cadre des dispositifs de validation (VAP-VAE-VES), le délai de 6 mois pour la délivrance du diplôme commence à compter de la fin de l'année universitaire pendant laquelle la décision de validation a été prise.*

Afin de signer la liste d'émargement des diplômes, il est d'usage de les retirer sur place, mais il est toutefois possible de faire une demande de retrait par courrier.

**> Sur place**

**> Par correspondance**

**> Que faire en cas de perte ?**

**> Sur place (accueil du service scolarité de la Faculté ou de l'Institut)**

sur présentation de votre **pièce d'identité** officielle en cours de validité (veuillez vous renseigner par avance sur les horaires d'ouverture du service scolarité).

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur présentation de toutes les pièces suivantes :

- courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait
- pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du diplômé

**Coordonnées des services scolarité**

**> Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du diplôme définitif**, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe cartonnée 24x32 libellée à vos nom et adresse, affranchie à 6,40 € (pour ceux qui résident sur le territoire français)

L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'adresse de la Faculté ou de l'Institut qui vous a délivré l'attestation provisoire.

**Coordonnées des services scolarité**



## DEMANDE DE RETRAIT DU DIPLOME DEFINITIF PAR CORRESPONDANCE

Monsieur     Madame

Nom patronymique : ..... Nom usuel : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Pays : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....  
E-Mail : .....

N° Etudiant, indiqué sur votre ancienne carte d'étudiant Lille 2 (facultatif) : .....

Je sollicite par la présente demande le retrait du (ou des) diplôme(s) suivant(s) :

Type de diplôme (licence, master, doctorat, DES...)	Domaine de formation (droit, gestion, santé, sport...)	Mention / Spécialité	Année d'obtention

**L'imprimé dûment rempli ainsi que les pièces suivantes doivent être retournés à l'adresse de la Faculté ou de l'Institut qui vous a délivré l'attestation provisoire.**

- 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe cartonnée 24x32 libellée à vos nom et adresse, affranchie à 6,40 € (pour ceux qui résident sur le territoire français) : l'envoi est fait en recommandé avec accusé réception

**Date de la demande :** .....

**Signature obligatoire**